

Ajout d'une nouvelle catégorie de médicaments au programme d'autorisation préalable de la Financière Sun Life

Si vos clients ont adopté le programme d'autorisation préalable de la Financière Sun Life dans le cadre de leur régime avec carte-médicaments, une nouvelle catégorie de médicaments sera ajoutée au programme à effet immédiat. De nouveaux médicaments sont aussi ajoutés aux catégories existantes.

Nouvelle catégorie de médicaments ajoutée au régime et médicament qu'elle comprend :

Nouvelle catégorie de médicaments	Médicament ajouté
Traitement des maladies cardiaques	Entresto

Médicaments ajoutés aux catégories existantes dans le cadre du programme d'autorisation préalable :

Catégories de médicaments existantes	Médicaments ajoutés
Modificateurs de la réponse biologique	Cosentyx
Diabète	Byetta
	Eperzan
Hépatite	Daklinza
	Technivie
Sclérose en plaques	Plegridy
Traitement de maladies rares	Jinarc
	Pheburane
	Strensiq
	Revestive

Pourquoi y a-t-il une nouvelle catégorie?

Au titre du programme, un suivi constant des médicaments qui font leur arrivée sur le marché canadien et des nouvelles tendances au chapitre des médicaments prescrits (c.-à-d. rupture par rapport à ce qui est habituellement prescrit ou augmentation de l'utilisation non indiquée de certains produits) est assuré. Les modifications qui s'imposent sont apportées aux catégories de médicaments du programme, le but ultime étant de gérer les coûts des régimes de remboursement de frais de médicaments tout en offrant aux participants une couverture appropriée pour le traitement qui leur convient. De plus, l'évolution rapide que connaît le marché des médicaments spécialisés exige une vigilance accrue dans la gestion du coût des médicaments. Voici un [dossier de réflexion](#) que nous avons publié en novembre 2015 pour aider les promoteurs de régime à comprendre ces nouvelles tendances et leurs répercussions sur les coûts des régimes d'assurance-médicaments.

Maintien de la couverture antérieure

Lorsque des catégories sont ajoutées, nous maintenons la couverture antérieure de tout participant qui prend déjà un des médicaments ajoutés au programme d'autorisation préalable. Par conséquent, un participant ayant déjà bénéficié d'un

remboursement pour le médicament indiqué dans les 120 jours précédant la date à laquelle le produit a été ajouté au programme d'autorisation préalable n'aura pas à demander une autorisation préalable pour son ordonnance.

Modification du processus d'approbation

La période de couverture de certains médicaments est maintenant limitée. Si le traitement doit se poursuivre au-delà de la période de couverture initiale, le participant devra soumettre un nouveau formulaire d'autorisation et satisfaire aux critères de prolongation qui y sont indiqués. Si la période de couverture d'un médicament est limitée, ce sera clairement indiqué sur le formulaire d'autorisation. De plus, lorsqu'une lettre d'approbation est envoyée au participant, elle contient la date d'expiration de la période de couverture.

Comment consulter les renseignements relatifs au programme d'autorisation préalable en ligne

Rendez-vous simplement sur la page masunlife.ca/autorisationprealable et entrez le contrat groupe pour voir la liste des médicaments et formulaires se rapportant à votre programme d'autorisation préalable. Vous y trouverez la nouvelle catégorie et les médicaments qu'elle comprend lorsqu'elle sera ajoutée.

Communication de la nouvelle

Nous avons préparé une communication destinée aux [participants](#).

Des questions?

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.